

M. Brewin: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre nous donnerait-il l'assurance que la Chambre sera informée, avant la réunion, de la formule que le gouvernement présentera aux représentants des provinces pour modifier la constitution du pays?

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, je vais examiner la proposition et je ferai rapport à la Chambre de la décision du gouvernement à cet égard.

M. Reid Scott (Danforth): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre envisagerait-il également la possibilité de fournir à la Chambre l'occasion de faire connaître son point de vue sur les propositions que fera le gouvernement aux procureurs généraux avant qu'elles leur soient effectivement communiquées, afin qu'il puisse connaître l'avis des autres partis qui siègent au Parlement?

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, une bonne façon d'y arriver serait d'aborder le plus tôt possible l'étude des prévisions budgétaires de mon ministère; je ferai donc en sorte que nous les abordions lorsque sera présentée la première motion de subsides que le premier ministre a annoncée.

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Justice?

Relativement à la constitution, l'honorable ministre peut-il nous dire si la déclaration de l'honorable député de Drummond-Arthabaska à savoir que la révision de la constitution est impossible et dangereuse, fait partie des principes et de la politique du gouvernement actuel?

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu le bonheur d'entendre le discours de l'honorable député de Drummond-Arthabaska, mais je me ferai un plaisir de le lire.

(Traduction)

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ALLÉES ET VENUES DE HAL BANKS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Le ministre a-t-il des renseignements à donner à la Chambre au sujet des allées et venues de notre Al Capone moderne, Hal Banks?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je me proposais d'informer la Chambre au cours de cette semaine des renseignements que nous aurions

[L'hon. M. Favreau.]

pu recueillir, mais je pense qu'une fois par semaine suffirait.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le ministre a-t-il des renseignements au sujet du rapatriement de Banks des États-Unis? Peut-il maintenant répondre à la question que je lui ai posée à plusieurs reprises, notamment s'il s'est renseigné auprès des autorités américaines de l'immigration pour savoir si M. Banks a quitté le Canada pour les États-Unis? Le ministre est-il maintenant en mesure de nous informer si l'avocat du gouvernement a émis l'opinion que, si Banks est recherché pour conspiration, aucune extradition, si Banks est aux États-Unis, n'est possible?

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, en réponse à la dernière partie de la question, je tiens à dire que le ministère de la Justice est d'avis que les délits pour lesquels Banks est poursuivi ou a été poursuivi ne justifient pas l'extradition. Au sujet de la première partie de la question, je dois dire que bien que nous ayons reçu toute la collaboration voulue des autorités américaines, ces dernières ont été jusqu'ici incapables de découvrir l'endroit où se trouve M. Banks.

Le très hon. M. Diefenbaker: Depuis combien de temps le gouvernement du Canada ou le ministère de la Justice a-t-il pris conscience que, dès que Banks serait remis en liberté sous cautionnement et aurait quitté le Canada, le seul recours serait de se faire délivrer une copie authentique du cautionnement et Banks se serait envolé, entièrement libre, tant qu'il demeurerait aux États-Unis?

M. Langlois: Une question supplémentaire...

Le très hon. M. Diefenbaker: Je veux savoir. Il y a eu, de toute évidence, négligence flagrante, et je veux savoir depuis combien de temps cela dure.

L'hon. M. Favreau: Étant donné que le très honorable représentant allègue négligence flagrante, je pense que je dois répéter qu'au moment où Banks a demandé d'être mis en liberté sous cautionnement, le ministère a veillé à ce que l'avocat de la Couronne fasse objection à ce qu'aucun cautionnement soit accordé. Lorsque le juge a déclaré qu'il avait l'intention d'accorder un cautionnement, on lui a alors proposé que ce cautionnement ne devrait pas être inférieur à \$50,000. Je répète que tout ce qui était possible a été fait. A mon avis, lorsque le juge en chef de la Cour d'appel a exercé ses pouvoirs discrétionnaires, il a usé du sens d'honnêteté et du sens d'équité qu'on lui connaît.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je tiens à préciser que je n'ai rien